



**La ville est un espace pour tous.
Piétons, voitures, cyclomoteurs, cyclistes...
doivent cohabiter en toute sécurité.**

Merci aux deux-roues de respecter ces règles pour le confort de tous.

Nuisances sonores

Un pot trafiqué, un mauvais entretien de son cyclomoteur ou l'augmentation de la vitesse sont autant de facteurs qui engendrent des nuisances sonores.

Les infractions relatives aux dispositifs d'échappement donnent lieu à des contraventions de 68 €. L'immobilisation du véhicule peut être aussitôt décidée.

La Police municipale réalise des actions de sensibilisation

- Prévention à la sortie des établissements scolaires.
- Contrôle des cyclomoteurs à l'aide d'un sonomètre (le seuil maximum du son émis par un cyclomoteur étant fixé de 76 à 84 décibels).
- Délai de 5 jours pour régularisation.

Les obligations du deux-roues

- Passer l'Attestation scolaire de sécurité routière et le Brevet de sécurité routière.
- Etre assuré.
- Porter un casque (conducteur et passager).
- Etre bien éclairé et avoir un rétroviseur gauche.
- Porter des vêtements rétro-réfléchissants la nuit.

Des espaces sont réservés aux deux-roues (cyclomoteurs et cyclistes) pour le stationnement en surface

- **Places** : du Revard, Maurice Mollard, des Thermes, Clemenceau
- **Rues** : Victor-Amédée III, de Genève, de la Dent du Chat, Boyd, de la Chaudanne, de France, de la République, Jean Monard
- **Square** Alfred Boucher
- **Avenues** : du Petit Port, du Grand Port, Charles de Gaulle, des Fleurs
- **Parking** Victoria.

Ces espaces sont partagés dans le respect mutuel de chacun entre les cyclistes et les cyclomoteurs.

Le stationnement sur les espaces réservés aux piétons donne lieu à une contravention de 35 €. La mise en fourrière du véhicule peut être décidée.

Des emplacements motos sont aussi réservés dans les parkings couverts de la Chaudanne et de l'Hôtel de Ville.

Des bornes électriques pour recharger les deux-roues ont été installées au parking de la Chaudanne (10) et de l'Hôtel de Ville (8). Ce service est gratuit !

Document écrit par la direction de la communication de la Mairie d'Aix-les-Bains • Conception : L'équipe à rayfort • Illustration : rvchapp

A Aix-les-Bains en ville, je roule



Renseignements

Police municipale - 4, rue Jean Monard - Tél. 04 79 35 38 36

Renseignements
04 79 35 38 36

La Mairie